

## Note d'information technique «Glyphosate» Evolution des conditions d'utilisation en viticulture

Rédaction : Chambre d'agriculture de l'Hérault



### Les restrictions d'usage du glyphosate

Suite aux conclusions de l'ANSES du 09 octobre 2020, la réglementation a évolué. Depuis le 16 septembre 2021, quel que soit le produit et son homologation, on distingue 3 cas d'utilisation du glyphosate en vignes (tableau ci-contre).

Compte tenu des moyens matériels à disposition, ce changement réglementaire constitue un défi tant technique qu'économique. De manière générale, il devient impossible de respecter la dose maximale de 450 g/ha sans une réduction importante de la largeur désherbée sous le rang.

Utilisation	Cas général Vignes mécanisables	Vignes non mécanisables* vignes en forte pente ou en terrasses, sols caillouteux, vignes-mères de porte-greffes...	Dévitilisation des ceps de vigne**
Quantité maximale autorisée	450 g/ha/an uniquement sous le rang	2160 g/ha/an	2880 g/ha/an
Doses maximales	soit 1,25 l /ha/an de produit formulé avec 360 g/l de substance active	soit 6 l/ha/an de produit formulé avec 360 g/l de substance active	soit 8 l/ha/an de produit formulé avec 360 g/l de substance active
Attention, ces doses maximales correspondent à 1 passage. En cas de fractionnement, elles doivent être revues à la baisse. Les doses à la cibles (graminées, dicot...) restent valables et doivent être appliquées.			

\* La validation du caractère non mécanisable d'une vigne reste à l'appréciation du contrôleur

\*\* Attention, seules les spécialités commerciales suivantes sont autorisées pour la dévitilisation en vigne : Shadow Plus, Buggy 360 Power, Neree Plus, Roundup Max 360, Ragtime, Glycot Plus 360, Rival II, Defensa Plus, Hockey Pro 360 et Roundup Evolution, Buggy Power 450, Glysor 450

NB : de nombreuses spécialités commerciales à base de glyphosate ont perdu leur homologation depuis novembre 2020 et deviennent des Produits Phytosanitaires Non Utilisable (PPNU). A charge des exploitants d'informer leurs distributeurs de leurs stocks afin qu'ils puissent organiser une collecte. **L'apport à une collecte doit se faire dans un délai d'un an à compter de l'expiration du délai d'utilisation du produit.**



### Efficacité du glyphosate

Les spécialités commerciales à base de glyphosate sont des herbicides de post-levée. Elles agissent donc par contact, c'est pourquoi il est conseillé de les appliquer :

- En tenant compte des bonnes conditions d'application :
  - de l'hygrométrie > à 70% (facteur prépondérant, amélioré à 90%), possible sur faible rosée,
  - de la température > à 15°C,
  - de préférence sur sol humide (éviter les stress hydriques),
  - si pluie annoncée, dans un délai maximum de 6 h à 1 h avant,
  - de la dureté de l'eau (traiter avec de l'eau de pluie ou corriger la dureté de l'eau). Attention : Dureté de l'eau et pH sont deux notions différentes et indépendantes.
  - en traitant à en bas volume max 100l d'eau/ha (plus concentré il pénètre mieux dans la plante).

- En tenant compte du couvert à détruire :
  - adventices annuelles ou bisannuelles au stade plantule (max 10-15 cm de hauteur),
  - adventices vivaces en sève descendante.

Le glyphosate est inefficace (et donc inutile) sur sol nu contrairement aux herbicides de pré-levée qui, appliqués sur un couvert installé perdent la majeure partie de leur efficacité. Il n'y a donc pas d'intérêt à mélanger 2 herbicides avec ces modes d'actions différents.



## Gestion du sol sous le rang

Pour réduire l'utilisation des herbicides et ainsi préserver la qualité des eaux, le désherbage chimique en totalité est à proscrire quels que soient les herbicides (pré-levée et post-levée) sauf cas particulier des parcelles non mécanisables.

Il convient de positionner les herbicides sur une bande étroite à l'aplomb du rang et ne pas oublier de fermer les vannes en bout de rangées pour ne pas désherber la tournière.

Le tableau qui suit reprend quelques exemples de largeurs de bandes à désherber en fonction de l'écartement des rangs pour un désherbage efficace, en se limitant à 450g/ha de glyphosate.

Dans l'inter-rang, le désherbage chimique est à éviter, d'autres solutions existent : tonte de la flore spontanée, travail du sol, enherbement semé... La solution d'intégrer de l'entretien mécanique en complément de la chimie garantit une meilleure efficacité et une bonne prévention contre les risques d'inversion de flore.

### Largeur maximale de la bande désherbée pour optimiser son désherbage au glyphosate à 450g/ha

Cible	Largeur du rang		
	2	2.5	3
Graminées annuelles (soit 1440 gr/ha en plein de substance active)	60 cm	70 cm	80 cm
Dicotylédones annuelles et bisannuelles (soit 2160 gr/ha en plein de substance active)	40 cm	50 cm	50 cm

NB : Attention, la plupart des buses disponibles pour le désherbage couvrent une bande de sol trop large pour que le glyphosate soit efficace à 450 g/ha. Pour aller plus loin, consultez l'outil développé par notre conseiller machinisme : <http://desherbage.ca34.free.fr/>



## Stratégies

### Au printemps

La 1<sup>ère</sup> application d'herbicide se positionne entre le pré-débourrement (en général pour les herbicides de pré-levée) et la floraison (pour les spécialités de post-levée). Les herbicides de pré-levée et de post-levée sont choisis en fonction de la flore présente, du degré de salissement et de l'alternance des molécules.

\*DVP : respecter une zone non traitée de 20m par rapport aux points d'eau comportant un Dispositif Végétalisé Permanent

\*\* ZNT : Zone Non Traitée

\*\*\* Attention en Terra Vitis, impossibilité d'épandre des herbicides avant le 1er février.

### Choisir le bon herbicide

	Prélevée (ex : katana, cent 7...)	Glyphosate
Flore visée	Amarante, érigo, chenopode, carotte, ...	+++ graminées et dicots annuelles, liseron - - - dicots vivaces (mauve, géranium, carotte, rumex, chardon, cirse ...)
Caractéristiques du couvert	Absence de couvert ou très irrégulier	Couvert développé et continu, de moins de 10-15cm
Période d'application	Le plus tôt possible en sortie d'hiver (avant germination)***	Au printemps (stade plantule des principales adventices visées)
Humidité du sol	<b>Sol ressuyé</b> Dans tous les cas : reporter le désherbage sur un sol non ressuyé ou en présence de mouillère	
Points de vigilance sur l'application	Produits dont les ZNT** sont souvent supérieures à 5m et avec des DVP* (ex : Katana - ZNT et DVP de 20m)	Possibilité de résistance au glyphosate (connues sur ray-grass, ivraie raide, érigo). Dans ce cas, stopper immédiatement l'utilisation du glyphosate

### En été

Intervention à ne réaliser qu'en complément d'efficacité du 1<sup>er</sup> passage. Ce 2<sup>ème</sup> passage peut être réalisé avec un herbicide de post-levée.

Certaines précautions sont à prendre pour ne pas toucher la végétation :

- traiter sur vigne ébourgeonnée et relevée,
- traiter par temps calme, avec une rampe capotée,
- ne pas traiter par trop forte chaleur (risque de phytotoxicité par vapeur).

Compte tenu des limitations d'usages, des spécialités commerciales avec d'autres substances actives que le glyphosate peuvent être à privilégier notamment :

- dans le cas de vignes basses ou en cas de végétation mal relevée, il faut intervenir avec un herbicide de contact sur les adventices jeunes afin d'obtenir une bonne efficacité sans dommage pour la vigne.

- une intervention avec un anti-graminée spécifique permet de limiter le développement des graminées vivaces estivales telles que le sorgho d'Alep, le chiendent et le paspalum grâce à une application juste avant épiaison (en général fin mai à début juin). Ces spécialités ont l'avantage de ne causer aucun dégât sur vigne. Elles doivent être utilisées de préférence uniquement sur le rang ou sur taches. Elles sont toutefois moyennement efficaces sur les graminées vivaces estivales présentes depuis quelques années.



### POUR ALLER PLUS LOIN

-Pour plus d'informations sur le réglage des rampes, consultez le Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2020/2021 (p.94) et l'outil en ligne développé par notre conseiller machinisme (cf. QR Code)



-Pour plus d'informations sur le raisonnement de la conduite et de la protection du vignoble, consultez notre bulletin d'information technique Performance Vigne ® (cf. QR Code)

